

 Département du Territoire de Belfort  Communauté de communes des Vosges du sud	<b>Délibération n° 031-2022</b> <b>Compte Administratif</b>  Séance du 5 avril 2022	Nombre de conseillers en exercice ..... 41 Nombre de conseillers présents ..... 36 Nombre de conseiller absents ..... 5 Dont suppléés ..... 2 Dont représentés ..... 0

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Eric PARROT, Vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Jean Luc ANDERHUEBER, Président de la Communauté de communes, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur ANDERHUEBER ayant quitté la salle,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Votes Pour : 37  
 Contre : 00  
 Abstention : 01

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits <sup>(1)</sup>	Recettes ou excédents <sup>(1)</sup>	Dépenses ou déficits <sup>(1)</sup>	Recettes ou excédents <sup>(1)</sup>	Dépenses ou déficits <sup>(1)</sup>	Recettes ou excédents <sup>(1)</sup>
<b>COMPTE ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>						
Résultats reportés.....	757 677,01			1 561 815,19	757 677,01	1 561 815,19
Opérations de l'exercice.....	1 783 176,83	1 691 595,29	1 973 558,17	2 302 178,61	3 756 735,00	3 993 773,90
<b>TOTAUX</b>	<b>2 540 853,84</b>	<b>1 691 595,29</b>	<b>1 973 558,17</b>	<b>3 863 993,80</b>	<b>4 514 412,01</b>	<b>5 555 589,09</b>
Résultats de clôture.....	849 258,55			1 890 435,63	849 258,55	1 890 435,63
Restes à réaliser.....	24 687,50	188 531,08			24 687,50	188 531,08
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>873 946,05</b>	<b>188 531,08</b>	<b>0,00</b>	<b>1 890 435,63</b>	<b>873 946,05</b>	<b>2 078 966,71</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>685 414,97</b>			<b>1 890 435,63</b>		<b>1 205 020,66</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Ont signé au registre des délibérations :

M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, N. CASTELEIN, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. DOYEN, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, G. MICLO, P. MIESCH, F. MONCHABLON, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WILLEMMAIN, A. ZIEGLER, D. ILTIS, C. ROELLINGER

Pour expédition conforme,  
 Le Président,

 

(1) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".  
 Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".